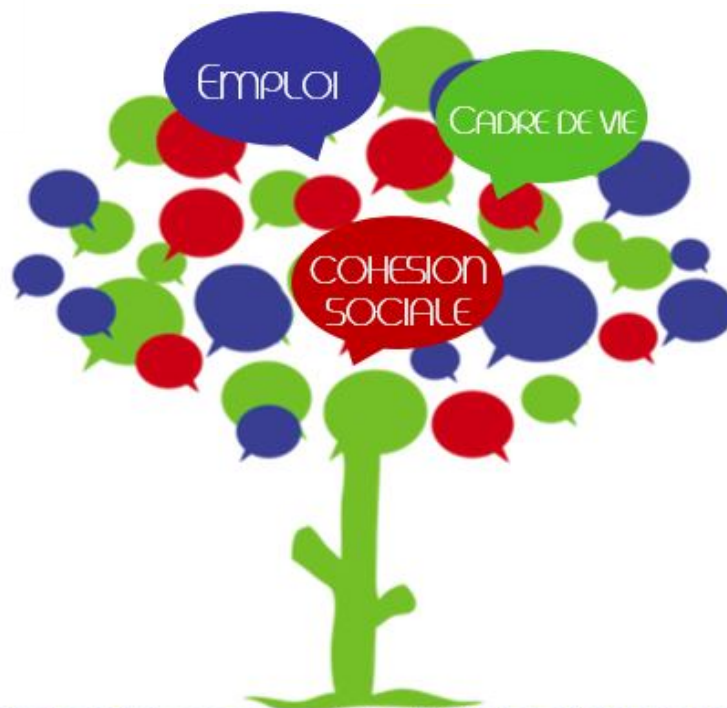


**CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION
DE PAPEETE**



APPEL A INITIATIVES

UNE IDEE ? UN PROJET !
CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le contexte

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

La réforme de la politique de la ville fait reposer le cadre stratégique du contrat de ville sur 3 piliers thématiques :

- l'emploi et le développement économique
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- la cohésion sociale des quartiers par une participation active des habitants.

Cet appel à initiatives s'appuie sur un séminaire organisé par le Syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville le 11 juin 2015. Il a vocation à soutenir des projets innovants de développement social urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération de Papeete.

A qui s'adresse cet appel à initiatives ?

L'appel à initiatives est ouvert aux communes, aux associations et aux établissements publics. Les entreprises privées peuvent répondre également en se rapprochant des communes ou du syndicat mixte.

Qui sont les bénéficiaires des projets ?

Suite au travail de révision des quartiers de l'agglomération de Papeete, le syndicat mixte, l'Etat, le pays et les communes ont redéfini la géographie prioritaire. C'est ainsi que la géographie prioritaire concerne désormais 76 quartiers prioritaires. (www.cucs.pf/les-76-quartiers-prioritaires/).

Quels sont les projets concernés ?



COHESION
SOCIALE

Partant du constat partagé que de nombreuses actions sont développées en direction des enfants et qu'en revanche très peu le sont en faveur des parents et des adolescents, le contrat de ville souhaite porter une attention particulière sur de nouvelles initiatives permettant un accompagnement des parents et des adolescents.

Soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur

Le parent est le premier éducateur de l'enfant. Il joue un rôle fondamental dans l'éducation de l'enfant pour lui transmettre des valeurs et des repères qui lui permettent de s'épanouir.

En raison des difficultés que rencontrent les parents dans leur rôle d'éducateur, le syndicat mixte soutiendra les projets qui apportent une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées (manque de confiance en soi, communication intrafamiliales difficile, rupture avec l'école, etc.).

Prévenir la violence et l'errance chez les jeunes adolescents

Les faits de violences sont en nette recrudescence et les jeunes adolescents sont particulièrement touchés par cette problématique. L'inactivité, la consommation d'alcool et de drogue en sont les principales causes de l'oisiveté des jeunes qui entraîne de l'errance et des comportements de violences.

Compte tenu de ce fléau grandissant chez les jeunes adolescents, le syndicat mixte soutiendra les actions de prévention qui contribuent à sensibiliser et encadrer les adolescents.

Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes adolescents

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Le syndicat mixte soutiendra les projets qui s'attachent à prévenir le décrochage,

à accompagner le retour vers l'école ou vers une formation professionnelle des jeunes ayant décroché.

EMPLOI ET ECONOMIQUE

Compte tenu des difficultés importantes liées à l'accès à l'emploi et au développement économique dans les quartiers situés dans la géographie prioritaire, ce pilier constitue une

priorité d'action majeure du contrat de ville.

Le contrat de ville souhaite soutenir les initiatives s'inscrivant dans les 2 axes suivants :

Accompagner les demandeurs d'emploi à accéder à une formation ou un emploi en levant les freins personnels

Ces actions doivent permettre de travailler sur les freins des personnes accompagnées afin de faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi ou dans un parcours de formation.

Certains jeunes et /ou jeunes adultes, ne connaissant que le chômage, se sentent exclus du monde du travail. Ils ne comprennent pas l'intérêt de travailler et se retrouvent désœuvrés, désocialisés et sans projet d'avenir.

L'accompagnement visera donc à soutenir des actions de remobilisation visant à mettre en confiance et à redynamiser les parcours d'insertion des demandeurs les plus éloignés, mais également à travailler sur la clarification de leur projet professionnel/projet de vie. L'objectif est que chaque personne accompagnée ressorte avec une fiche de route réaliste et réalisable précisant les différentes étapes de son parcours d'insertion.

Ces actions doivent s'inscrire dans un partenariat avec les institutions existantes qui seront un relais pour créer un véritable parcours d'insertion.

Accompagner les entrepreneurs des quartiers ayant moins de 3 ans d'existence à développer leur activité

Ces actions doivent permettre d'aider les jeunes entrepreneurs des quartiers prioritaires à élaborer une stratégie pour développer et diversifier leur activité, et ainsi pérenniser leur entreprise.

Le cap des 3 ans reste toujours une étape pour les entreprises et l'accompagnement peut être nécessaire. En effet, le jeune entrepreneur peut se sentir isolé dans son activité et manquer de recul pour mettre en place une stratégie de développement.

Cet accompagnement visera à faire le point avec le chef d'entreprise afin d'établir un diagnostic qui listera les points forts et les axes d'amélioration de l'entreprise. L'objectif est d'établir un plan d'action personnalisé et un accompagnement sur les premières démarches à effectuer pour aider le chef d'entreprise à se développer.

Ces actions doivent s'inscrire dans un partenariat avec les structures existantes qui accompagnent les entreprises.

CADRE DE VIE

Les actions soutenues dans le cadre du contrat de ville doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable pour agir sur le cadre de vie et préserver l'environnement en vue d'améliorer les

conditions de vie des habitants des quartiers. Le contrat de ville souhaite soutenir des initiatives s'inscrivant dans les 2 axes suivants :

Sensibiliser les habitants des quartiers à l'écocitoyenneté, notamment autour d'un projet concret sur un thème historique culturel ou identitaire propre au quartier

Au sein des quartiers prioritaires les initiatives élaborées autour de valeurs identitaires et culturelles sont très fédératrices pour toutes les classes d'âges. Aussi, il est apparu essentiel pour inscrire ces territoires

dans une démarche de développement durable, de former les habitants aux principes d'écocitoyenneté sur des thèmes en rapport avec la culture, un site historique présent dans le quartier, des savoir-faire ancestraux, etc...

Les projets proposés doivent conjuguer sensibilisation au développement durable et à l'écocitoyenneté.

Former les familles à adopter des gestes visant à l'entretien du logement et à la réduction des charges du foyer

Les projets proposés viseront à mettre en place des formations pour accompagner les familles à entretenir leur logement en agissant sur le bâti, le mobilier et l'amélioration des espaces communs.

La réduction des charges du foyer est une attente des familles. Toutes actions permettant d'aider les familles à faire des économies dans leur budget seraient bienvenues.

Quels sont les critères de sélection ?

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- s'inscrire dans les objectifs prioritaires identifiés dans le présent appel à initiatives et concerner les habitants des quartiers prioritaires,
- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra, les objectifs poursuivis, les résultats attendus et la démarche d'évaluation de l'action,
- démontrer la capacité du porteur de projet à réaliser son action en partenariat avec les communes de l'agglomération de Papeete,
- Avoir un caractère innovateur avec possibilité de pérennisation.

Les modalités de sélection, d'examen et de validation des projets

1. Le porteur d'idée prend contact auprès des référents communaux ou du syndicat mixte.
2. Le projet est présenté sous la forme d'une fiche de synthèse à déposer au syndicat mixte avant le 07 août 2015 à 12h00.
3. Les projets proposés sont soumis à un comité de sélection pour évaluer l'opportunité et la pertinence des projets selon les critères indiqués ci-dessus.
4. Les projets retenus sont complétés et constitués en dossier (avec le soutien des communes et du syndicat mixte) pour être déposés au syndicat mixte avant le 01 septembre 2015 à 12h00.
5. Les projets sont examinés par le comité technique puis validés par le comité de programmation fin septembre 2015.

Comment répondre ?

Les dossiers sont à transmettre au Syndicat mixte

Avant le 07 août 2015 à 12h00

Au choix :

En déposant votre dossier au bureau du syndicat mixte au 2^{ème} étage du bâtiment de la Vice-Présidence en face du CESC Papeete, Avenue Pouvanaa A Oopa rue des poilus tahitiens

Ou par courrier à l'adresse postale : BP 4542 - 98713 Papeete

Ou par mail : projets@cucs.pf

Si le projet concerne plusieurs communes de l'agglomération de Papeete, il convient de vous adresser directement au Syndicat Mixte :

<ul style="list-style-type: none">• Solenn MONIOT• 40 50 11 48• solenn.moniot@cucs.pf	<ul style="list-style-type: none">• Mohea DEXTER• 40 50 11 47• mohea.dexter@cucs.pf	<ul style="list-style-type: none">• Heimana AH-MIN• 40 50 11 46• heimana.ahmin@cucs.pf
Emploi et développement économique 	Cohésion sociale 	Cadre de vie et renouvellement urbain 

Si le projet concerne un quartier ou une commune de l'agglomération de Papeete, il convient de vous rapprocher du chef de projet communal.

<ul style="list-style-type: none">• Thierry DEMARY –• 40 50 20 20• thierry.demary@arue.pf	<ul style="list-style-type: none">• Moea MAAMAATUAIAHU TAPU• 40 50 83 36• m.maamaatua@pirae.pf	<ul style="list-style-type: none">• Mata GANAHOA• 40 41 58 62• mata.ganahoa@villedepapeete.pf
ARUE 	PIRAE 	PAPEETE 
<ul style="list-style-type: none">• Félix PUTARATARA• 40 82 09 60• fputaratara@maii-efaaa.pf	<ul style="list-style-type: none">• Tamatoa TAURUA• 40 48 11 35• tamatoa.taurua@mahina.pf	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Marie GUYVET 40 86 56 62• jean-marie.guyvet@maii-iriedepunaauia.pf
FAA'A 	MAHINA 	PUNAAUIA 
<ul style="list-style-type: none">• Tehani LEYRAL• 40 55 04 56• tehani.leyral@commune-moorea.pf	<ul style="list-style-type: none">• Vaitiare UEVA• 40 54 75 39• vaitiare.ueva@papara.pf	<ul style="list-style-type: none">• HENRIOU Raimana• 40 54 85 15• raimana@commune-paea.pf
MOOREA MAIAO 	PAPARA 	PAEA 

CALENDRIER

- ▶ **Lancement appel à initiatives** : 07 juillet 2015
- ▶ **Dépôt fiche de synthèse** : 07 août 2015
- ▶ **Comité de sélection** : 14 août 2015
- ▶ **Dépôt dossier** : 01 septembre 2015
- ▶ **Comité technique** : 14 septembre 2015
- ▶ **Comité de programmation** : 24 septembre 2015